

NOTE DE SYNTHÈSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

1. Désignation du secrétaire de séance

I. SENATORIALES

Election des suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017

II. AFFAIRES COURANTES

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2017

TRAVAUX

Approbation du dossier PRO-DCE (Projet - Dossier de Consultation des Entreprises) relatif aux travaux de construction du centre socio-culturel (nouveau CAEL)

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2015, le Conseil Municipal a approuvé le programme architectural d'un centre socioculturel (nouveau CAEL), sur la parcelle du 11 rue des Rosiers, et a décidé de lancer un concours de maîtrise d'œuvre pour sa construction. La partie de l'enveloppe financière affectée aux travaux et au mobilier spécifique intégré a été estimée à 5,08 M€ euros (H.T.), le montant étant calculé sur la base d'une surface utile de 1600 m² environ.

Par délibération du 29 juin 2016, le Conseil Municipal a attribué au groupement d'entreprise, dont le mandataire est l'agence Dominique Coulon et associés, le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre socio-culturel (nouveau CAEL).

Par délibération du 12 décembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé l'Avant Projet Sommaire (APS) de cette opération fixant un coût prévisionnel des travaux à 5 463 149 €HT + 30 000 €HT pour les sur-épaisseur d'isolants pour label Effinergie +14 000 €HT pour les contrôles d'accès, soit un montant total en APS de 5 507 149 €HT hors Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE) suivantes :

- +16 500€HT pour la couverture Wifi
- + 8 000€HT pour la couverture DECT
- +14 000€HT pour la vidéosurveillance.

Par délibération du 27 mars 2017, le Conseil Municipal a approuvé l'Avant Projet Définitif (APD) de cette opération fixant un coût prévisionnel des travaux à 5 707 882 € HT + 3 000 € pour la borne de recharge pour véhicules électriques + 10 300 € pour les rafraîchissement adiabatique de la salle polyvalente. Soit un montant total en APD de 5 721 182 € HT hors Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE) suivantes :

- + 53 000€HT d'équipement VDI (WIFI, DECT, vidéosurveillance, téléphonie Gestionnaire Informatique)
- + 34 000€HT d'équipements scéniques complémentaires (nacelle, retours de scène, équipe motorisée)

Le dossier établi par l'équipe de MOE est entré dans sa phase PROJET / Dossier de Consultation des Entreprises (PRO/DCE). Pendant cette phase, le dossier a été approfondi les précisions qualitatives, fonctionnelles ou optimisations techniques suivantes ont été apportées par rapport à la phase APD :

- Terrasse des salles de danses : Une végétalisation de la terrasse a été prévu. Le mur mitoyen au logements voisins a été supprimé et remplacé par un garde corps en verre opalescent d'une hauteur de 2m
- La variante photovoltaïque a été intégrée (22m² de panneaux prévus),
- Une zone de rétention d'eau pluviale temporaire a été crée en partie sud du plan de toiture,

- Mise en place des calepinages des façades : les murs en pierre blonde des différents volumes du projet alternent un appareillage vertical maçonné avec une finition brute des pierres et un appareillage horizontal maçonné avec finition lisse des pierres

Le coût prévisionnel des travaux, sur la base du projet PRO/DCE, est maintenu à 5 721 182 €HT hors Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE) suivantes :

- + 53 000€HT d'équipement VDI (WIFI, DECT, vidéosurveillance, téléphonie Gestionnaire Informatique)
- + 34 000€HT d'équipements scéniques complémentaires (nacelle, retours de scène, équipe motorisée)

Le marché sera lancé en lots séparés et comportera 20 lots :

- lot n°1 Aménagements extérieurs
- lot n°3 Etanchéité
- lot n°4 Menuiserie extérieure aluminium
- lot n°5 Serrurerie
- lot n°6 Vêture pierre - isolation, faux plafonds et peinture extérieure
- lot n°7 Echaffaudages extérieurs
- lot n°8 Plâtrerie - Faux-plafonds
- lot n°9 Menuiserie intérieure - parquet - mobilier - cuisine
- lot n°10 Sols collés
- lot n°11 Chapes
- lot n°12 Carrelage
- lot n°13 Peinture intérieure - nettoyage de finition
- lot n°14 Ascenseur
- lot n°15 Electricité – Courant Fort et Faible - Photovoltaïque
- lot n°16 Chauffage - Ventilation
- lot n°17 Plomberie - Sanitaire
- lot n°18 Machinerie et draperie scénique
- lot n°19 Sonorisation, éclairage et audiovisuel
- lot n°20 Tribunes

Le planning prévisionnel de l'opération est :

Dépôt du Permis de Construire : juin 2017

Approbation PRO/DCE : 23/06/2017

CAO/Notification marchés de Travaux : novembre 2017

Travaux : 21 mois (comprenant la préparation de 2 mois et la levée des réserves d'1 mois)

Le dossier complet PRO/DCE est consultable auprès de l'Administration Générale et comprend:

- des pièces administratives (RC, CCAP, AE, AAPC...)
- des descriptifs tous corps d'état (C.C.T.P.),
- des décomposition des Prix Globaux et Forfaitaires (D.P.G.F.)
- des pièces écrites diverses,
- des pièces graphiques architectes,
- des pièces graphiques techniques.

Il est demandé au conseil municipal

- d'approuver le dossier Projet - Dossier de Consultation des Entreprises (PRO-DCE) relatif aux travaux de construction du centre socio-culturel (nouveau CAEL) sis 11 rue des Rosiers à Bourg-La-Reine,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure d'Appel d'Offres Ouvert Européen par lots séparés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés y afférents avec les entreprises ou groupement d'entreprises qui seront désignés par la Commission d'Appel d'Offres au terme de la consultation.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Approbation du principe d'une concession de service public pour la gestion du marché aux comestibles de Bourg-la-Reine

Par convention de délégation de service public (traité de concession) signée le 7 juillet 2009, la Ville a confié, à compter du 1er avril 2010, la gestion du marché public d'approvisionnement comprenant la charge et le monopole de perception des droits des places, de déchargement et autres taxes dues par les usagers ainsi que le service général du marché d'approvisionnement à la société « Les Fils de Madame Géraud ».

Le contrat arrivant à échéance le 31 mars 2018, il convient de délibérer sur le choix du mode de gestion du marché aux comestibles de la Ville.

Conformément à la réglementation en vigueur, le comité technique de la Ville et la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) ont été saisis pour émettre un avis sur la proposition de reconduire le mode de gestion par concession de service public.

Ainsi, dans sa séance du 20 avril 2017, le comité technique a émis un avis favorable et la commission consultative des services publics locaux dans sa séance du 19 juin 2017 a émis un avis favorable à l'exception d'une voix.

Le conseil municipal, sur la base du rapport lui ayant été transmis et présentant le document contenant les caractéristiques qualitatives et quantitatives des prestations que doit assurer le délégataire, doit délibérer sur le choix du mode de gestion.

Il est demandé au conseil municipal:

- d'approuver le principe de la délégation d'un service public local sur la base du rapport présentant le document qui contient les caractéristiques qualitatives et quantitatives des prestations que doit assurer le délégataire,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager tous actes et procédures nécessaires à la réalisation de l'opération et notamment, à négocier librement les offres présentées, conformément à l'article L 1411-5 du CGCT.

FINANCES

Approbation d'une subvention à l'Association de Développement Intercommunal des Blagis (ADIB)

Lors du conseil municipal du 27 mars 2017, et suite à un projet de convention entre plusieurs communes prévoyant le transfert de la gestion de la maison de la justice et du droit de l'Association de Développement Intercommunal des Blagis (ADIB) à Vallée Sud Grand Paris, il avait été prévu d'allouer une subvention à la Maison de la Justice et du Droit (MJD).

Cependant, la gestion de la MJD n'a pas été reprise par VSGP et les maires des villes concernées ont donc souhaité continuer à subventionner l'ADIB.

A titre de rappel, l'ADIB, basée à Fontenay-aux-Roses, est représentée par Monsieur Philippe LAURENT, Président de l'association et Maire de Sceaux. L'ADIB gère la MJD qui accueille des usagers de Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et Sceaux, soutenue par le Ministère de la Justice, via le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD). Cet équipement joue un rôle central dans la politique de prévention et d'accès aux droits de la ville. L'association a pour objet de répondre aux besoins de justice de proximité, concourir à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes, à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits d'ordre civil.

Depuis 2015, suite à la réforme de la géographie prioritaire ayant eu pour conséquence que les villes de Bourg la Reine, Fontenay aux Roses et Sceaux ne sont plus en quartiers prioritaires, l'association n'existe que pour porter la MJD et recevoir les subventions de l'Etat et des villes. En 2016 et tout récemment en 2017, les maires ont souhaité maintenir ce fonctionnement dans la mesure où il permet à l'ADIB de continuer à percevoir la subvention du département des Hauts de Seine.

La Maison de la justice et du droit est un lieu de rencontre et d'information dans lequel se tiennent les permanences :

- d'un juriste et une psychologue de l'Association d'aide aux victimes d'infractions pénales des Hauts-de-Seine (ADAVIP),
- du Centre d'information sur les droits des femmes et de la famille (CIDFF),
- d'un juriste de l'Association départementale d'information sur le logement (ADIL),
- de l'Association pour l'accompagnement social et administratifs des personnes migrantes et de leurs familles (APTM),
- de l'Association pour le couple et l'enfant (APCE),
- de l'association Chambre régionale de surendettement social (CRESUS),

- de travailleurs sociaux,
- d'un délégué du procureur de la République,
- d'avocats du Barreau de Nanterre,
- d'un médiateur de la RATP,
- d'un médiateur de la SNCF,
- d'un délégué du Défenseur des droits,
- de deux conciliateurs de justice,
- de quatre agents de probation,
- de contrôleurs judiciaire.

La Ville de Bourg-la-Reine souhaite s'engager à soutenir financièrement les actions définies ci-dessus, par le versement à l'ADIB, en 2017, d'une subvention de 5725 € ainsi que d'un rattrapage de 5725 € au titre de l'année 2016, soit un total de 11 450 €.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement de cette subvention, déjà prévue au budget primitif pour la MJD.

QUESTIONS DIVERSES